

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 22 juin 2017**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 22 juin 2017, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Étaient présents: M. Peigner, Mme Manceau, MM. Brunet, M. Bellanger, Mme Planchenault, M. Pottier, Mmes Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, MM. Godin et Beunard.

Absents excusés: Mme Marie-Josèphe THERIAU (pouvoir donné à Mme Planchenault)

Secrétaire de séance : M. Gérard TRAVERS

Ordre du jour

- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires – résultats de consultation des bureaux de contrôle
- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 08 juin 2017
- ☞ Contrat de ruralité : demande de subvention/Rue des Lauriers
- ☞ Fixation des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs – Année scolaire 2017/2018
- ☞ Animations intercommunales 12/16 ans – Programme d'activités et fixation de la participation des familles
- ☞ Attribution subvention à l'École du Sacré-Cœur pour les sorties de fin d'année
- ☞ Questions diverses

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 mai 2017**

Le compte rendu de cette réunion est approuvé sans observation particulière.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES  
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Droit de préemption urbain : Néant

Devis divers : acceptation du devis KALIGEO, d'un montant de 1 776,00 € TTC, pour l'établissement de levés topographiques à l'école primaire et à l'accueil de loisirs.

## REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

### **Bureaux de contrôle**

Suite à la consultation de 3 bureaux d'études, le Conseil Municipal, après examen des différentes propositions, décide de retenir les offres suivantes mieux-disantes :

**Diagnostique amiante et plomb avant travaux** : APAVE – Laval : 1 310,00 € HT. A cette somme, il faudra rajouter les prélèvements et analyses de matériaux (30 à 40) dont le prix unitaire est de 55,00 € HT.

**Contrôle technique** : SOCOTEC de Laval : 1 450,00 € HT dont 210,00 € pour la délivrance de l'attestation finale sur l'accessibilité.

**Mission SPS** : SOCOTEC de Laval : 1 080,00 € HT (380 € au titre de la phase conception et 720 € au titre de la phase réalisation).

### **Planning prévisionnel de réalisation des travaux**

Afin de permettre un démarrage des travaux dès la rentrée de septembre, la consultation des entreprises va être lancée fin juin/début juillet.

En accord avec l'équipe enseignante, le phasage des travaux est arrêté comme suit :

- de septembre à décembre 2017 : travaux à l'ancienne maison et dans les anciennes classes de l'école primaire. De ce fait, la classe de cycle 3 sera transférée, dès la rentrée, dans la classe actuellement vacante des nouveaux locaux de l'école primaire
- de janvier à mars/avril : travaux dans les bâtiments actuels de l'accueil de loisirs et de la maternelle (à l'exception de la bibliothèque). Pendant ces travaux, la maternelle serait transférée dans les anciennes classes de l'école primaire et le dortoir serait aménagé dans l'ancienne maison. L'accueil de loisirs, serait quant à lui transféré, sous réserve de l'accord de la PMI et de la DDSPP, dans la maison FOUQUET (de janvier à juin). Les travaux dans l'actuelle bibliothèque auraient lieu entre février et avril (ce qui nécessiterait une fermeture de 6 semaines environ). Selon ce scénario, l'école ainsi que la bibliothèque prendraient possession de leurs nouveaux locaux à la rentrée d'avril 2018
- d'avril à juin : travaux dans les actuels bâtiments neufs de l'école primaire + fermeture du préau.

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 08 juin 2017

**Fête de la musique** : celle-ci s'est déroulée conformément à l'organisation mise en place (en face de la boulangerie et du salon de coiffure).

**Panneaux de signalisation** : le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture :

- de panneaux indicateurs de fermes ou lieux-dits (Roussette, L'Echo des Bois, La Plaine, La Petite Touche, La Maison Neuve, La Grange, La Machenottière),
- d'un panneau indicateur « Salle Athéna »,
- de bandeaux à rajouter sur les panneaux signalétiques existants : 1 pour la salle du Verger et 1 pour l'accueil de loisirs,
- 1 panneau « Parking » à installer à l'entrée de la cour de la Forge.

Par contre, les avis étant partagés pour l'achat d'un panneau « Toutes directions », à installer au niveau du carrefour de la Rue des Hortensias et de la Rue Joseph Peigner, conseil sera demandé auprès des services de la DDT.

Un devis sera demandé pour la fourniture d'un panneau « chemin sans issue » à installer à l'entrée du chemin de la Cupérie (pour éviter le passage de véhicules se rendant sur Nuillé), de panneaux de numérotation de maison manquants (Hameau du Port-Sec), de plaques de rues (Zone locative) et d'un panneau « Salle du Verger » à installer sur le mur de la Mairie.

### **Réfection couverture Salle de loisirs**

Des devis sont actuellement sollicités pour la réfection de la couverture de la salle de loisirs. Néanmoins, sur proposition de plusieurs élus, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser une étude portant sur l'installation de panneaux photovoltaïques (des sociétés étant à la recherche de location de toitures, d'une surface minimum de 100 M<sup>2</sup>),
- de surseoir à l'analyse de vérification de la charpente bois (devis BET Chaumont d'un montant de 2 280,00 € HT).

### **Nuisances sonores – Salle de loisirs**

Des mesures de sons ont été réalisées le 13 juin 2017. Des impacts importants, gênant particulièrement quelques habitations, ont été constatés à la salle de loisirs, au niveau :

- des entrées d'air des ventilo-convecteurs (voir auprès de spécialistes s'il y a lieu de les maintenir),
- du vitrage,
- de l'extracteur d'air et
- de la porte située derrière le bar.

Les résultats de l'étude devraient être transmis d'ici une dizaine de jours mais il est vraisemblable que la commune devra installer un limiteur acoustique.

### **Rampe de la boulangerie**

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets LEROY, d'un montant de 4 440,00 € TTC, pour la fourniture et la pose d'une rampe d'accès à la boulangerie pour personnes à mobilité réduite. Le coût est plus élevé que la somme inscrite budgétairement (+ 1 140 €) lié à la fourniture de bandes antidérapantes (ce surcoût sera compensé par une moins-value au niveau du limiteur de son puisque celui-ci sera installé par l'employé communal)

Il est également précisé qu'une communication sera faite dans le prochain bulletin sur la sécurité et le respect du code de la route en agglomération (zones prioritaires, règles à respecter en zone « 30 », vitesse...)

### **Conseil Municipal Enfants**

A la demande du Conseil Municipal des Enfants, il est prévu de remettre en état l'espace jeux du complexe sportif : révision des jeux, remplacement du gravier par un revêtement synthétique (devis à solliciter), désherbage, rajout de quelques jeux supplémentaires (voir tarifs et emplacement), réparation du grillage du terrain de tennis, arrachage de ronces.

### **Services techniques**

Il est demandé un meilleur suivi des travaux d'entretien. Le Conseil municipal regrette les retards pris dans l'entretien du cimetière, des espaces verts et le nettoyage des regards d'eaux pluviales, malgré l'implication de 2 des agents. Il souligne le manque d'assiduité au travail d'un agent communal en évoquant 2 situations concrètes constatées récemment et charge X. Pottier, conseiller délégué au Personnel technique, d'en discuter, dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, en vue d'améliorer cette situation.

### **Convention AMEO – Assistance maîtrise œuvre maître ouvrage**

Le Département a créé en mars dernier un établissement public, sous la dénomination de Mayenne Ingénierie, dont la vocation est d'apporter une assistance technique aux communes et EPCI qui souhaitent y adhérer. Cette assistance concerne les domaines de la voirie, de l'aménagement et des ouvrages d'art (assistance à maîtrise d'ouvrage, aménagements de voirie et de sécurité en partie agglomérée dans la limite de 50 000 € HT). L'adhésion pour les communes de 1 001 à 1500 habitants est de 400 € par an. Néanmoins, dans le cas où l'adhésion serait prise en charge par l'EPCI, les communes membres n'auraient pas à la supporter. Elles doivent malgré tout délibérer pour y adhérer ou non. Elles n'auraient donc à supporter que les prestations de conseil et d'appui technique qui font l'objet d'une facturation au forfait et au temps passé. Aussi, après discussion, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à cet organisme sous réserve de l'adhésion de Laval Agglomération.

### **Stationnement passage - Rue des Primevères**

Un potelet a été posé au niveau du passage entre le jeu de boules et la propriété GARANGER pour interdire la sortie de véhicules sur la Rue des Lauriers (problème de visibilité). Néanmoins, afin de permettre à la famille GARANGER d'accéder en voiture à sa propriété, un marquage au sol sera réalisé pour interdire le stationnement Rue des Primevères, à l'entrée du passage (en limite de la propriété TROUVE).

### **Divers**

▪ Une matérialisation au sol a été effectuée devant la porte d'entrée de la cuisine de la salle de loisirs pour interdire le stationnement,

- Des travaux de réfection de peinture de voirie sont en cours (passages piétons, zébra, stop ...),
- Des travaux d'élagage sont à prévoir par un riverain chemin du Port sec pour éviter le dysfonctionnement de la ligne téléphonique. Les élus rappellent aux Montignéens les devoirs et les responsabilités des riverains vis-à-vis des lignes aériennes en règle générale et demandent de faire preuve de civisme.
- Une étude sera confiée à Hervé Marteau en vue de dissocier les différents modes de chauffage au complexe salle de loisirs/restaurant scolaire/école maternelle .... (chauffages gaz et électrique)

## **AMENAGEMENT - RUE DES LAURIERS**

### **Contrat de ruralité**

Suite à l'intervention de M. PEIGNER (CR du CM de février), la commune pourra prétendre à une subvention à ce titre en 2017 (alors que les 2 dossiers présentés avaient été rejetés). En conséquence, le Conseil Municipal sollicite cette aide de l'Etat, d'un montant de 31 962,08 €, pour les travaux d'aménagement de la Rue des Lauriers.

L'an prochain, une demande sera sollicitée pour les travaux de redéploiement des locaux scolaires.

### **Convention avec le Département**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le Département définissant les conditions d'entretien, de gestion et de domanialité de l'aménagement. Le département donne son accord pour la réalisation des travaux (aménagement du carrefour, élargissement de trottoirs pour mise aux normes PMR, création de 2 écluses), lesquels sont à la charge financière de la commune. Cette dernière devra également en assurer l'entretien.

## **FIXATION DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

### **Restaurant scolaire**

Lors de sa réunion de bilan, la commune de Cossé a indiqué qu'elle a confectionné 119 438 repas en 2016 (36 877 repas pour des communes extérieures dont 12 117 pour Montigné). Au vu de son bilan financier, elle a décidé de ne pas augmenter le prix des repas pour les communes extérieures. Le prix d'achat du repas (qu'il soit primaire ou maternelle) est donc maintenu à 3,45 €. Par contre, une légère augmentation interviendra vraisemblablement en septembre 2018.

Cependant, le Conseil Municipal, au vu du bilan financier du service (déficit de 32 990,49 € en 2016) et de la probable évolution des charges salariales :

- décide de majorer de 2 % le prix de vente des repas pour l'année 2017/2018 (il n'avait pas été fait d'augmentation en 2016/2017),

- et fixe la participation des familles 2017/2018 comme suit :

Types de repas	Année scolaire 2016/2017			Année scolaire 2017/2018		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Maternelle (nés en 2013 et 2014)	3,60	3,70	3,88			
(nés en 2014 et 2015)				3,67	3,77	3,96
Primaire Personnel communal	4,00	4,12	4,31	4,08	4,20	4,40

Tranche 1 - QF < 900 € -

Tranche 2 : 900 € < QF < 1 200 € -

Tranche 3 : QF > 1 200 €

### **Accueils de loisirs – Participation des familles 2017/2018**

Le Conseil Municipal décide :

- de maintenir les 3 tranches existantes sans modifier les montants des quotients familiaux (QF),
- de majorer de 2 % la participation des familles et fixe les tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, comme suit :

Services	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900 € < QF < 1 200 €	Tranche 3 QF > 1 200 €
<u>Périscolaire</u>			
- 1 H 30/jour	2,10 €	2,20 €	2,37 €
+ 1 H 30/jour	2,93 €	3,10 €	3,25 €
<u>Accueil loisirs</u>			
<u>Mercredi + PV</u>			
- Journée	7,95 €	8,38 €	8,72 €
- Demi-journée	4,47 €	4,75 €	4,97 €

PV : petites vacances

### **ACCUEIL DE LOISIRS 12/16 ANS DE JUILLET EN INTERCOMMUNALITE AVEC AHUILLE – PROGRAMME D'ACTIVITES – FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES**

Comme tous les ans, des activités pour les 12/16 ans seront proposées aux jeunes de Montigné. Les animations se dérouleront soit à la demi-journée, soit à la journée (avec possibilité de restauration sur place).

#### **Activités à la journée, demi-journée ou soirée**

Transports : une navette passera à Montigné, au parking du complexe sportif, à 9 h 45 et 13 h 45 pour un retour à 12 h 15 et 17 h 15.

Participation des familles

Les tarifs fixés sont les suivants

	Tr. 1	Tr. 2	Tr. 3
Restaurant scolaire – Le repas	3,75	3,75	3,75
La journée	8,50	9,00	9,50
La demi-journée ou la soirée	4,90	5,20	5,50

Un supplément de 3 € par jour est demandé pour les enfants hors commune

Suppléments pour les sorties ou activités avec intervenant extérieur (ceux-ci se rajoutent au prix de journée, de demi-journée ou de soirée en fonction de l'activité choisie) :

Date	Activités	T1	T2	T3
Mardi 11 juillet (AM)	Tournoi baby foot-fléchette Futsal à St Berthevin	1,80	1,90	2,00
Mardi 11 juillet (Soirée)	Soirée Fifa – Hot dog Frites	2,70	2,85	3,00
Mercredi 12 juillet (J)	Journée plage à St Malo	13,50	14,25	15,00
Lundi 17 juillet (J) +Mardi 18 juillet(J) +	Koh-lanta – Epreuves diverses + pêche Nuit sous tente	7,20 4,50	7,60 4,75	8,00 5,00
Mercredi 19 juillet (J)	Sortie interco' Naturo loisirs	9,00	9,50	10,00
Jeudi 20 juillet (AM)	Cuisine moléculaire	9,00	9,50	10,00
Jeudi 20 juillet (S)	Soirée Laser Game	13,50	14,25	15,00
Vendredi 21 juillet (AM)	Piscine	2,70	2,85	3,00
Mardi 25 juillet (AM)	Atelier cuisine – Top Chef	2,70	2,85	3,00
Mercredi 26 juillet (AM)	Sortie accrobranche à Forcé	12,65	13,30	14,00
Jeudi 27 juillet (J)	Sortie au Musée Robert Tatin	6,30	6,65	7,00

Camp

Un camp sportif « dans le 1000 » sera organisé, du lundi 24 au vendredi 28 juillet inclus, à La Jaille Yvon (activités proposées : paintball, tir à l'arc, escalade, canoë-kayak, fun Archery).

Participation des familles

	Tr. 1	Tr. 2	Tr. 3
Jeune de la commune	117,30	123,50	130,00
Jeune domicilié hors commune	139,90	147,25	155,00

**T1** – Quotient familial < 900 €

**T2** – Quotient familial compris entre 900 € et 1 200 €

**T3** – Quotient familial > à 1 200 €

### ACCUEIL DE LOISIRS – 3/11 ANS

Pour le camp intercommunal qui se déroulera du 17 au 21 juillet 2017 à Sillé le Guillaume (72), une convention sera établie avec la commune d'Ahuillé pour en définir les modalités d'organisation.

Cette année, il n'y aura pas lieu de signer de convention avec l'ASLM. En effet, le GEAS va modifier la répartition du temps de travail de l'emploi d'avenir en transférant le temps de présence à l'accueil de loisirs sur le compte de la commune.

### SUBVENTIONS ECOLE PRIVEE – SORTIES PEDAGOGIQUES ANNEE 2016/2017

A la demande du Directeur de l'Ecole Privée et conformément à la délibération du 16 février 2017, le conseil municipal décide d'attribuer à l'APEL une subvention de 556,36 €, correspondant à 25 % du coût de chacune des sorties de fin d'année scolaire :

- 150,00 € pour la balade sur la Mayenne, le 15 mai 2017, des 64 élèves de l'école (coût de 600,00 €),
- 233,98 € pour la sortie au Puy du Fou, le mardi 13 juin 2017, des 19 élèves de cycle 3 (coût 935,90 €),
- 172,38 € pour la sortie à Diverty Parc de Livré sur Changeon, le lundi 26 juin 2017, des élèves de cycle 2 et des maternelles (coût 689,50 €)

### BUDGET COMMUNAL – OUVERTURE DE CREDITS

En vue de procéder :

- au paiement de la facture du CAUE portant sur la réflexion urbaine, paysagère et architecturale du site de la Forge (étude réalisée en juillet 2016 pour laquelle la commune n'avait pas reçu de facture) et
- à l'encaissement de la subvention allouée par Laval Agglomération (50%),

le Conseil Municipal décide les ouvertures de crédits ci-après :

Dépenses		Recettes	
75738 – Etude CAUE	2 100,00	74751 – Subvention Laval Agglo	1 050,00
		7788 – Produits exceptionnels	1 050,00
TOTAL	2 100		2 100
Rappel BP	1192 430		1 192 430
Total (BP + DM1)	1 194 530		1 194 530

### COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 13 juin 2017

#### Points évoqués lors de cette réunion :

- Regroupement des locaux scolaires et périscolaires : les plans du projet et de la nouvelle répartition des locaux ont été présentés,

- Effectifs prévisionnels de la rentrée : 71 ou 72 élèves répartis comme suit :
  - ✗ Classe de SG : 21 ou 22 élèves dont 9 CM2, 6 ou 7 CM1 et 6 CE1
  - ✗ Classe de SN : 21 élèves dont 13 CE2 et 8 CP
  - ✗ Classe maternelle : 29 élèves dont 6 GS, 11 MS, 9 PS et 3 TPS

Sur demande de la Municipalité, les GS restent à la maternelle le matin de septembre à décembre avec présence de l'ATSEM dans la classe de 9 h à 10 h, puis seront avec les CP-CE2 tous les matins à partir de janvier.

- Bilan du projet d'école 2014/2017 : il a été rappelé les 3 axes de travail et les actions associées :

- ✗ Axe 1 : orthographier correctement un texte en se référant aux règles d'orthographe, de grammaire ainsi qu'à la connaissance du vocabulaire (des lacunes subsistent, notamment en grammaire)

- ✗ Axe 2 : s'impliquer dans un projet individuel ou collectif

- ✗ Axe 3 : développer des compétences sociales et civiques

- Opération « semaine de l'école Pablo Picasso » : un temps d'échange avec les enseignants pour découvrir leurs méthodes pédagogiques et participer à des moments de classe sera organisé du 3 ou 6 juillet (le matin pour la maternelle, toute la journée pour le cycle 3). Une autre semaine sera organisée en octobre (classe de SN)

- Questions diverses :

- ✗ L'animation « apprendre à porter secours », organisée dans le cadre des TAP, a été très appréciée des enfants (elle va d'ailleurs être généralisée à tous les groupes),

- ✗ Persistance des mauvaises odeurs à la maternelle : ce problème devra être impérativement solutionné dans le cadre des travaux de redéploiement des locaux scolaires

- ✗ TAP/Rythmes scolaires : selon les dernières instructions reçues, il y aurait possibilité de solliciter une dérogation auprès de l'Inspection Académique pour revenir à la semaine de 4 jours scolaires. L'AMF réalise un sondage pour connaître la position des équipes éducatives et des municipalités. Au niveau de l'équipe enseignante de l'école publique, les avis sont partagés sur la semaine de 4 j ½ : l'enseignant de la maternelle note une fatigabilité des enfants, celui du cycle 2 trouve qu'elle est bénéfique à l'apprentissage de la lecture (après-midi écourtés) et celui du cycle 3 estime qu'elle n'a pas apporté de bénéfice réel au rythme de l'enfant. Les élus souhaitent rencontrer l'équipe enseignante du Sacré-Cœur pour connaître son avis. Quoi qu'il en soit, il n'est pas envisageable de modifier l'organisation en place pour l'année 2017/2018. Par contre, une réflexion devra être menée avec la commission extramunicipale des TAP et les équipes enseignantes, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2017/2018, pour la rentrée de 2018/2019.

## LOYER DU PETOULET

Malgré la présentation des données financières sollicitées (coût des dépenses en énergie des 4 derniers exercices comptables), le dossier sera réexaminé lors d'une prochaine réunion.

## **PROJET DE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

M. le Maire informe qu'il a rencontré 3 personnes qui souhaitent s'associer pour créer sur la commune une maison d'assistantes maternelles (la commune les intéresse du fait de son attractivité, sa proximité de Laval et son esprit familial). Elles souhaitent pour le montage de leur dossier effectuer une étude de besoin auprès des habitants de la commune et sont à la recherche d'un local (maison de 110 M<sup>2</sup> avec 2 à 3 chambres, pièce de vie, cuisine, salle de bains et jardin) dont le loyer serait de l'ordre de 600 € par mois.

Actuellement, 10 assistantes maternelles exercent sur la commune, ce qui représente 39 places. 2 d'entre elles ont ou doivent cesser leur activité prochainement et 2 autres ont plus de 55 ans. La MAM offrirait 12 places et aurait une amplitude d'ouverture plus large (notamment pour les familles ayant des horaires atypiques).

Une élue propose d'étudier cette demande dans un cadre global au regard des différentes propositions offertes aux collectivités locales (Assistants maternelles, Maison d'Assistants maternelles, RAM, micro-crèches...) Ces dernières proposent également une amplitude d'horaires élargis ainsi qu'un taux d'encadrement et de qualification très précis. En plus de s'interroger sur la diversité des modes d'accueil pour les familles, cette réflexion pourrait placer notre commune comme un Pôle structurant autour de la Petite Enfance.

Après discussion et au vu de la motivation des demandeurs, le conseil municipal est favorable à l'ouverture d'une MAM et les autorise à poursuivre leur projet d'installation sur la commune.

## **VENTE DE LA PROPRIETE ANGIN**

La famille ANGIN a deux acquéreurs pour l'achat de sa propriété, l'un pour la maison, l'autre pour le terrain constructible attenant. Aussi, afin de permettre à chacun d'eux de disposer d'une entrée indépendante, le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un nouvel accès, Rue St Georges, lequel serait en prolongement de l'actuel (l'entrée de garage de la maison serait déplacée, du pignon en façade)

## **VENTE TERRAIN HELBERT**

M. et Mme HELBERT ont également un acquéreur pour le terrain constructible situé entre la propriété HOUDOU et le nouveau quartier. Celui-ci souhaite construire une maison, type yourte. Le règlement du PLU le permet sous réserve que la toiture ait la couleur et l'aspect de l'ardoise. Or, ce n'est pas le cas. Aussi, dans l'immédiat, la Municipalité n'est pas en mesure de répondre à sa demande (attente de l'élaboration des grandes lignes du règlement du PLU dont une 1<sup>ère</sup> réunion est programmée la semaine prochaine).

**FESTIVAL ARTS SCENIQUES**

La commune a été retenue pour le spectacle du 23 juillet 2017, intitulé « Carré comme un ballon ». Ce spectacle se déroulera Place Jeanne d'Arc, à 16 heures et sera précédé à 15 h d'une visite organisée par le service patrimoine de la ville de Laval. En cas de mauvais temps, il est prévu un repli à la salle de loisirs. Une convention sera signée entre la commune et l'association « mon oncle et ma nièce » pour en définir les modalités d'organisation.

**ACCUEIL DE LOISIRS 3/11 ANS DE JUILLET**

Compte tenu des effectifs, il est décidé l'embauche d'un animateur supplémentaire, titulaire du BAFA, pour la période du 11 au 21 juillet 2017. Le personnel communal pourra être amené à venir renforcer l'équipe d'animation, notamment lors des sorties.

**ARGENT DE POCHE**

Des chantiers argent de poche seront mis en place du lundi 26 juin au vendredi 13 juillet 2017. La dernière semaine, il est prévu une customisation du conteneur « Emmaüs » à la déchetterie intercommunale avec un intervenant extérieur.

**COMMEMORATION DU 8 MAI**

Un élu regrette qu'une invitation n'ait pas été transmise aux élus pour la commémoration qui avait lieu cette année dans la commune.

La commémoration avait été annoncée en conseil municipal du 16 février 2017 mais pas annoncée, par invitation, auprès de chaque élu.

**PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Elles auront lieu :

- le vendredi 30 juin, à 19 heures, pour la désignation de délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 24/09/2017,
- le jeudi 28 juillet 2017 (et non le 06) pour la désignation des entreprises en charge des travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires.

**REUNION – OUVERTURE PLIS APPEL OFFRES**

Elle est fixée au 19 juillet 2017 (horaire à définir).

**DEMISSION**

Roger GODIN informe le Conseil Municipal de sa décision de quitter le conseil municipal en raison d'une mutation professionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Visé par le secrétaire  
de séance,

Le Maire,